

Rapport d'activité 2010

1. Généralités

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'actuelle Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC) se nomme Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et constitue une section de l'Union des villes suisses. Parallèlement, le secrétariat a été transféré de Bienne au département Promotion culturelle (Kulturabteilung) de la Ville de Thoune et est désormais assuré par Jürg Kobel. À l'occasion de la Conférence d'automne, les 17 villes membres ont accueilli Nyon en tant que 18^e ville membre. Le président Markus Baumer a quitté la Conférence fin septembre pour prendre sa nouvelle fonction de directeur de Radio Fribourg. Anne Jäggi (Berthoud), qui a été élue pour lui succéder, a pris ses fonctions de présidente le 1^{er} octobre. Rosie Bitterli (Lucerne) et Jeannette Voirol (Bâle) sont membres du Comité. Lors de la Conférence de printemps, la Conférence a pris congé de deux membres de longue date: Jean-Pierre Hoby (Zurich) qui était un cofondateur de la CVSC et l'avait marquée de son empreinte par son engagement indéfectible et Jocelyne Rickli qui avait mis sur pied le Secrétariat à Bienne et l'avait dirigé pendant maintes années. Ces deux membres ont été agréablement surpris par la présence de nombreux anciens / nombreuses anciennes collègues de la CVSC lors de l'apéritif d'adieu à la Mairie de Bâle. La Conférence a accueilli ses nouveaux membres en les personnes de Ludivine Oberholzer (La Chaux-de-Fonds), qui succède à Daniela Augstoni-Steiner, Peter Haerle (Zurich), Monique Voélin (Nyon) ainsi que Laurence Wagner-Engel (Fribourg).

2. Rencontres

En 2010, deux Conférences des délégués ont eu lieu:

- les 29 et 30 avril à Bâle
- les 28 et 29 octobre à Biel / Bienne

3. Points essentiels des Conférences des délégués

Échange d'informations

L'échange d'informations entre les villes membres de la CVC se tient au centre de la Conférence. En outre, des délégués permanents de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) et de l'Union des villes suisses prennent part aux Conférences des délégués. À chaque fois, des « fenêtres » sont réservées aux directeurs de l'OFC et de PH.

Message culture

En août, l'OFC a présenté le projet de message sur l'encouragement de la culture pour les années 2012-2015 (message culture) qui a été intensément discuté par les délégués. Leur prise de position, remise au nom de l'UVS, comprend les points de vue suivants:

- Les villes accueillent favorablement l'approche globale et systématique qui permet, pour la première fois, d'appréhender la culture et son encouragement au niveau fédéral et de fixer un cadre financier impératif sur plusieurs années.
- Elles déplorent la stagnation actuelle du volume des crédits destinés à l'encouragement de la culture et regrettent que la Confédération ne veuille pas intensifier son engagement après l'entrée en vigueur de la LEC.
- Elles requièrent la mise en œuvre conséquente de la coopération et de la coordination entre les diverses instances subventionnantes aux échelons communal, cantonal et fédéral qui ont été maintes fois citées dans le message.

- Les villes considèrent comme non judicieuse la constitution des champs d'action prioritaires proposée sous forme de thèmes transversaux qui s'étendent à tous les domaines de l'encouragement. Les thèmes transversaux sont créés, d'une part, au niveau de la production culturelle. D'autre part, il est à craindre que lesdits thèmes transversaux revêtent la forme de programmes d'impulsion qui ne tiennent pas compte de la politique culturelle des villes et soient insuffisamment financés.
- Elles demandent un engagement durable et renforcé de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de la danse.
- Elles s'opposent à la stratégie de retardement dans l'encouragement des musées.
- Les villes critiquent la promotion envisagée du livre et de la littérature avec l'introduction d'un modèle d'encouragement lié au succès.
- Elles demandent que la Confédération assure une fonction coordinatrice et dirigeante dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques et renonce aux économies touchant ce domaine.
- Elles sont d'avis que l'orientation de contributions à des projets dans la formation musicale proposée par la Confédération n'est pas judicieuse.

Échanges culturels avec l'étranger

Ateliers au Caire (Égypte)

Les artistes suivants ont pu profiter d'un séjour d'un semestre ainsi que d'une contribution aux frais liés au coût de la vie:

- David Siefert, Bâle (arts visuels, installation)
- Vania Repond, Fribourg (vidéo, cinéma)
- Werner Iten, Zoug (arts visuels)
- Peter Zacek / Jörg Köppl, Zurich (installation, performance)
- Christian Schütz, Berthoud (musique)
- Madeleine Jaccard, La Chaux-de-Fonds (arts visuels)

Ateliers à Varanasi / Bénarès (Indes)

Les artistes suivants ont pu profiter d'un séjour d'un semestre ainsi que d'une contribution aux frais liés au coût de la vie:

- Hanspeter Gempeler, Thoun (arts visuels)
- David Gagnebin-de-Bons, Lausanne (arts visuels)
- Georges Wenger, Winterthour (arts visuels)
- Mik Keusen, Berne (musique)
- Marianne Rinderknecht, St-Gall (arts visuels)
- Luc Victot, Neuchâtel (littérature), 2 mois
- Olive Lopez, Neuchâtel (danse), 4 mois

En raison des difficultés rencontrées avec le projet d'atelier en Indes, la Conférence adopte une attitude critique quant à la prolongation du contrat en 2012.

Atelier à Gênes

Le Consulat de Suisse à Gênes a établi un contact avec l'Unione Helvetica qui cherche une nouvelle affectation pour ses locaux à Gênes. Esther Gyarmathy, Jacqueline Falk et Anne Jäggi se sont rendues à Gênes en octobre et ont clarifié la possibilité de proposer un nouveau projet d'atelier. L'on

prévoit deux places d'atelier qui pourraient être occupées pendant trois mois par des artistes de toutes les disciplines. Les délégués ont approuvé un contrat de location de 2 x 4 ans avec l'Unione Helvetica lié avec un investissement en capital. Les bourses d'études seront prises en charge par les villes sans participation de la CVC.

Représentations de la CVC

Les membres de la CVC sont délégués dans les groupes de travail et organes suivants:

- Forum « Culture et économie » (Philipp Burkard)
- Conférence permanente Danse (Anne Jäggi, Daniela Agustoni-Steiner)
- OFC, plate-forme permanente Confédération, cantons, villes (Markus Baumer, Anne Jäggi)
- « Table ronde », groupe d'accompagnement pour l'élaboration du message culture (Rosie Bitterli).

La CDAC octroie une égalité de traitement à la CVC et l'invitera désormais à ses séances plénières. La CVC sera représentée par son secrétaire, Monsieur Jürg Kobel.

Nouvelles villes membres

À Bâle, les délégués ont approuvé l'admission de la Ville de Nyon au sein de la CVC au cours de l'exercice sous revue. D'autres candidatures sont attendues dans le sillage de cette admission dans la CVC. Les statuts de la CVC définissent les critères d'admission possibles. Une interprétation des critères a été élaborée, mais pas encore adoptée, pour développer une pratique dans le traitement des candidatures.

L'art dans la construction / L'art dans l'espace public

Lors de la Conférence à Bienne, les délégués ont traité le sujet de l'art dans la construction / l'art dans l'espace public. Peter Stohler, délégué aux projets culturels de Bâle, a présenté un exposé d'introduction sur ce sujet.

4. Conférence des Autorités

Aucune Conférence des Autorités n'a eu lieu durant l'année sous revue.

5. Finances

Les comptes annuels 2010 ont bouclé sur un excédent de dépenses de 15'803 fr. 55. Fin 2010, la fortune s'élevait à 72'061 fr. 63. Les provisions de 100'000 fr., constituées pour de nouveaux projets, n'ont pas été utilisées. La révision des comptes a été effectuée par le Contrôle des finances de l'Union des villes suisses (Fiduciaire Blaser Berne) qui recommande à la Conférence des Autorités de donner décharge.

6. Divers

À l'avenir, la lourde charge de travail que représente l'encadrement du service « Ateliers de la CVC » sera indemnisée par un montant forfaitaire de 6'000 fr. (sans les frais de voyage). Un montant y relatif a été inscrit dans le budget 2011. Eszter Gyarmathy continue d'assumer la responsabilité de ce ressort.

Thoune, le 5 mai 2011